

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Jougardi Inc.		Date d'inspection Le 10 décembre 2025	
Nom de l'établissement Le Jougardi		Numéro de permis 318000	
Adresse 210 Erinvale Drive Moncton NB E1A 9T4		Numéro de téléphone (506) 856-5950	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 56		Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance.
La mentore en assurance de la qualité est présente lors des jeux extérieurs ainsi que pendant les jeux intérieurs.
La mentore en assurance de la qualité observe les enfants engagés dans diverses activités à l'extérieur, telles que grimper et glisser sur une butte de neige, rouler des boules pour former de grosses boules de neige, se balancer et jouer au ballon. La mentore en assurance de la qualité observe également les enfants être engagés dans différentes activités à l'intérieur, telles que construire avec des blocs LEGO, faire du coloriage et jouer à des jeux de société.
La mentore en assurance de la qualité vérifie les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Ratio et nombre maximal d'enfants - Routine quotidienne - Orientation des enfants - Lieu d'exploitation - Sécurité <p>Durant la visite, le ratio est respecté.</p>

original signé par
Celina Boudreau Chiasson
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 10 décembre 2025

Date

original signé par
Michel Langis
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 décembre 2025

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"